AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP-3-5-73509396

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

Supplément n° 4 au bulletin technique n° 151 25 avril 1973

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les indications données dans notre Bulletin du 18 avril restent toujours valables.

Si les pluies, parfois orageuses, n'ont pas été en général suffisantes pour lessiver la dernière application, le développement de la végétation, notamment l'étalement des feuilles, diminue rapidement l'efficacité du dernier traitement.

D'autre part les projections d'ascospores, sans être très importantes, sont plus nombreuses et une prochaine période pluvieuse pourraît être à l'origine de contaminations importantes sur des arbres insuffisamment protégés.

En conséquence si le traitement conseillé dans notre Bulletin du 18 avril a été effectué à la fin de la semaine dernière, il est conseillé de faire une nouvelle application avant la fin de cette semaine. S'il a été retardé jusqu'au début de cette semaine, il pourra être différé jusqu'à la semaine prochaine.

TAVELURE DU POMMIER

Les indications données dans notre Bulletin du 18 avril sont également valables pour la tavelure du pommier.

Il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement sur toutes les variétés dès que le traitement conseillé dans notre Bulletin du 18 avril aura perdu son efficacité par suite du développement de la végétation.

OIDIUM DU POMMIER

Des manifestations de la maladie sont visibles dans les vergers contaminés l'année précédente.

Il y a lieu de profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour continuer la lutte contre l'Oïdium.

ACARIENS

Malgré les conditions climatiques peu favorables, les toutes premières éclosions des oeufs d'hiver ont été observées. Toutefois il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

MALADIE DU DESSECHEMENT DU FRAMBOISIER

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 18 avril.

Il y a lieu d'effectuer de toute urgence, s'il n'a pas été fait, le traitement conseillé contre cette maladie.

Une deuxième application devra être effectuée 12 à 15 jours après la première.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 261

.../...

VIGNE

EXCORIOSE

Dans toutes les vignes fortement contaminées l'an passé, le traitement d'hiver effectué à l'arsenite de soude doit être complété par des traitements en cours de végétation.

Le premier traitement devra être effectué lorsque 50 % des bourgeons, notamment ceux de la base, seront arrivés au stade C-D.

Un deuxième traitement devra être envisagé lorsque 50 % des bourgeons aura atteint le stade E.

Les matières actives suivantes pourront être utilisées :

Mancozèbe (280 g/hl), Folpel + Captafol (160 g + 40 g/hl), Dichlofluanide (200 g/hl).

CULTURES OLEAGINEUSES

MELIGETHE - CHARANÇON DES SILIQUES

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 18 avril.

CULTURES CEREALIERES

TORDEUSE DES CEREALES (CNEPHASIA *pumicana*)

Les premières sorties des chenilles hivernantes ont été observées depuis un certain temps déjà. Des attaques sont visibles sur les céréales.

Un traitement doit donc être envisagé dans la semaine du 7 au 12 mai au plus tard. Nous précisons qu'au dessous de 2 chenilles mineuses par 10 pieds en moyenne, le traitement n'est pas rentable. Toutefois les infestations étant très irrégulières dans les cultures, les sondages devront être effectués dans 250 pieds répartis au hasard dans toute la parcelle où le traitement est envisagé.

Dans les régions où les attaques ont été peu importantes l'année dernière, ce traitement pourra être localisé, après sondage, en bordure des foyers de dissémination que sont les bois et les boqueteaux.

On pourra utiliser une des matières actives suivantes :
Diéthion (1 000 g/ha), Fénitrothion (500 g/ha), Malathion (1 000 g/ha), Oléomalathion (1 000 g/ha), Oléoparathions (250 g/ha), Parathions (250 g/ha), Phosalone (700 g/ha).

Si le traitement est effectué dans la semaine du 7 au 12 il sera préférable d'utiliser un oléoparathion.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU

Le premier vol de ce ravageur se poursuit. Malgré des conditions climatiques assez peu favorables, des pontes assez nombreuses ont été déposées au cours de ces derniers jours. Des éclosions importantes devraient être observées au début du mois de mai.

En conséquence il y a donc lieu de protéger les plantations en tenant compte des indications données dans notre Bulletin du 18 avril en ajoutant aux produits conseillés en traitement aux pieds des choux après plantation, le Chlorfenvinphos et le Trichloronate sous forme de granulés.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS